

# Orientation

# 6/7

# CLAP

Fiche N° 35

i

Version

8

Mots clés

examen visuel

essai non destructif

END

Référence directe

Annexe I § 3.1.3

Accepté par le GTP

03/10/2002

Accepté par le CLAP

03/10/2002

**Sujet**

EES fabrication - Examen visuel

**Question**

Est-ce que le concept d'essai non destructif tel qu'indiqué à l'annexe I § 3.1.3 couvre également les examens visuels ?

**Réponse**

Non.

En conséquence, le § 3.1.3 de l'annexe I n'est pas applicable au personnel qui effectue « l'essai visuel » tel que traité dans l'EN 473:2000.

Modifications par rapport à la précédente version adoptée : Reprise de l'orientation 6/7 (03/10/2002) et correction rédactionnelle en date du 16-09-2004.